

Mémoire pour les consultations dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029

Date : 13 août 2025

Sollio Groupe Coopératif (SGC), plus importante coopérative agricole canadienne aux racines québécoises, appartient à plus de 120 000 membres, producteurs agricoles et consommateurs, regroupés au sein de 42 coopératives agricoles traditionnelles et de consommation bien implantées dans leurs communautés, représentant un facteur de stabilité et de solidité.

Depuis 1922, cultiver, élever, produire, transformer et bâtir l'économie de demain sont des gestes quotidiens qui font partie de l'ADN de nos 14 671 employés et des 7 000 travailleurs des coopératives affiliées.

Nos coopératives sont des sociétés constituées librement par les producteurs agricoles en vue d'assurer l'approvisionnement de leur exploitation, d'améliorer les conditions de production et de faciliter l'écoulement des produits, notamment en allongeant la chaîne de valeur. Nos producteurs améliorent leurs conditions de vie en tirant de grands avantages comme le pouvoir de négocier et de partager les ressources, ce qui contribue à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

SGC a pour rôle de soutenir ses coopératives membres dans leurs affaires et leur propre mission, qui inclut la dynamisation de l'économie régionale. SGC génère un chiffre d'affaires de 7,8 milliards \$ grâce à ses trois divisions – Sollio Agriculture, Groupe BMR inc. et Olymel S.E.C.

Nous tenons à vous remercier pour l'occasion qui est donnée à SGC de faire connaître notre point de vue dans le cadre des consultations publiques en matière de la planification de l'immigration. C'est plus particulièrement la division Olymel qui fait face à des enjeux liés à la main-d'œuvre.

Olymel est le chef de file canadien dans le secteur de la production, de la transformation et de la distribution des viandes de porc et de volaille. L'entreprise s'est donné pour mission de nourrir le monde avec passion et avec des produits dont la qualité est irréprochable. L'entreprise possède des établissements de production et de transformation au Québec, en Ontario, en Alberta, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick et emploie plus de 12 000 personnes. Son chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 4,5 milliards de dollars.

Olymel favorise depuis toujours l'embauche locale pour combler ses besoins opérationnels. Au cours des deux dernières années, 90% des effectifs ont été recrutés localement. Malgré ces efforts, certaines régions présentent des défis importants en matière de main-d'œuvre. En effet, nos usines sont généralement situées en région, près des sources d'approvisionnement et donc loin des grands centres urbains. Le taux de chômage y est faible, ce qui limite les possibilités d'attraction de personnel en grand nombre. Aussi, bien que fidèle, notre main-d'œuvre est vieillissante, la moyenne d'âge de nos employés est de 44 ans et 13% des travailleurs ont plus de 60 ans. Ce qui oblige l'entreprise à avoir recours à des travailleurs étrangers temporaires (TET). De plus, une étude réalisée en 2022 pour Olymel révèle que seulement 7% des Québécois envisageraient de travailler dans notre industrie.

Malgré ce chiffre préoccupant, notre secteur joue un rôle clé dans l'autonomie alimentaire du Québec. Nous contribuons activement à l'économie québécoise, notamment par le développement du marché interprovincial et les exportations, qui améliorent la balance commerciale. Toutefois, la réalité de notre secteur est unique, en travaillant avec une matière première vivante, nous faisons face à des contraintes particulières qui limitent notre marge de manœuvre pour assurer la continuité des opérations, telles que le cycle de vie et de production de l'animal.

Alors qu'il existe une reconnaissance incontestée des besoins de mains-d'œuvre dans le secteur agricole primaire, notre industrie est le prolongement direct de la ferme. Il est donc essentiel que notre industrie soit perçue et reconnue comme le continuum de ce secteur, afin qu'elle puisse bénéficier des outils nécessaires pour assurer cette continuité en matière de main-d'œuvre.

Olymel accompagne ses TET tout au long de leur parcours, de l'arrivée jusqu'à l'obtention de la résidence permanente. Dès leur arrivée, un organisme partenaire assure leur intégration, tant au travail que dans la vie personnelle, entre autres pour trouver un logement. Bien que le logement ne soit pas fourni, Olymel soutient activement les TET dans leur recherche et offre une aide financière à cet effet. La conformité des logements est vérifiée à travers des visites, et un accompagnement est offert en cas de non-conformité. Tout au long de l'emploi, Olymel offre divers soutiens qui vont au-delà d'un salaire compétitif, lequel s'élève en moyenne (avantages sociaux inclus) à plus de 65 000 \$ par année dans les usines d'abattage au Québec. Le soutien apporté aux TET varie, tel qu'un service de navette au travail, dans le but d'encourager leur emploi en région, ou encore de l'aide pour la production du premier rapport d'impôt.

Un autre élément qui facilite l'intégration des TET chez Olymel est que 90% d'entre eux sont francophones. Ce taux dépasse largement la cible de 75% de connaissance du français visée par le gouvernement pour les personnes immigrantes permanentes à l'orientation 3. Bien que cette orientation s'adresse aux personnes immigrantes permanentes, une grande partie des TET, qui répondent déjà à cette exigence, vise l'obtention de la résidence permanente (RP). Nous sommes donc alignés avec cette orientation en matière d'immigration.

En effet, Olymel aide les TET dans leurs démarches pour obtenir la RP, un objectif visé par plus de 90% d'entre eux. Cet accompagnement consiste entre autres à offrir un soutien juridique, une avance de fond pour le dépôt du Certificat de Sélection Québec (CSQ) et des rencontres individuelles avec un avocat. La vision d'Olymel ne s'inscrit pas dans une logique de dépendance au recrutement international, mais dans une volonté de garder ceux qui sont déjà en poste. Ce qui se reflète par notre haut taux de rétention de plus de 90% chez les TET, et de plus de 80% après l'obtention du CSQ ou de la RP. Ainsi, notre approche est en cohérence avec la volonté du gouvernement d'augmenter le nombre de résidents permanents déjà présents sur le territoire.

Les récents changements à la politique d'immigration et surtout les courts délais d'application ont eu des impacts concrets sur les TET. Certains TET en plein processus d'embauche ont vu leurs démarches interrompues, d'autres déjà en poste ont perdu leur emploi en raison des modifications réglementaires survenues en plein processus. Ce qui a engendré une grande incertitude et des répercussions humaines, affectant leur stabilité professionnelle et personnelle.

Recommandations :

1. permettre le renouvellement des permis de travail des TET déjà en poste, sans les considérer comme un nouveau recrutement, les excluant ainsi du seuil de 20%.
2. pérenniser le Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire au-delà de la fin prévue en janvier prochain et maintenir le programme d'obtention de CSQ puisque le nouveau programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) ne répond pas à nos besoins ;
3. veiller à ce que le seuil de TET par établissement ne descende pas sous les 20% et qu'idéalement ce seuil soit augmenté lorsque requis;
4. maintenir le traitement simplifié pour les bouchers industriels;
5. tenir compte de la régionalisation dans les mesures adoptées;
6. reconnaître et adapter les programmes d'immigration pour les besoins du secteur de la transformation alimentaire. Aucun des scénarios proposés n'est adapté à la réalité de notre secteur critique pour l'autonomie alimentaire.

Accès clair au CSQ

Le Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire, qui vise la sélection de travailleuses et de travailleurs qualifiés répondant à des besoins précis en main-d'œuvre au Québec, correspond parfaitement aux réalités de notre secteur. Nous demandons donc sa pérennisation, ou minimalement sa reconduction, afin de pouvoir répondre aux besoins à long terme de notre industrie. Ce programme permet de réduire la dépendance aux embauches temporaires en limitant le roulement de personnel. Cela s'inscrit en cohérence avec la volonté du gouvernement de réduire la dépendance croissante à l'immigration temporaire.

Le programme de l'expérience québécoise (PEQ) est lui aussi essentiel pour notre secteur. Alors que le programme pilote répond à nos besoins de main-d'œuvre manuelle, pour les postes de bouchers, le PEQ vise plutôt nos métiers spécialisés, tels que les électromécaniciens, les mécaniciens et les superviseurs. Ainsi, nous demandons, minimalement, la réouverture du PEQ, ce novembre, et également sa pérennisation.

C'est pourquoi nous appuyons l'orientation 5, soit de maintenir une forte proportion d'immigration économique, supérieure à 60%. Nous comprenons que cette orientation permettrait au gouvernement de sélectionner davantage de personnes dont le profil correspond aux besoins du marché du travail québécois, qui, dans notre secteur, demeure important et constant.

Si le Programme pilote n'est ni pérennisé ni reconduit, il est nécessaire de trouver un moyen de maintenir l'accès aux CSQ pour les travailleurs de notre secteur. Le nouveau PSTQ, qui fonctionne par invitation, n'offre aucune prévisibilité tant pour les employeurs que pour les employés. Dans le contexte où la limite de TET par établissement a été baissée à 20%, il est essentiel de pouvoir libérer des postes dans cette limite imposée, notamment en ne considérant pas le renouvellement des permis des TET comme du recrutement. Ainsi, nous avons besoin d'un accès clair, stable et prévisible au CSQ. Une telle mesure contribuerait directement à notre capacité de conserver une main-d'œuvre étrangère qualifiée.

Pour ces raisons, nos recommandations sont les suivantes :

- 1. Permettre le renouvellement des permis de travail des TET déjà en poste, sans les considérer comme un nouveau recrutement, les excluant ainsi du seuil de 20%**
- 2. Pérenniser le Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire et maintenir le programme d'obtention de CSQ.**

Seuil maximal de TET par établissement

La baisse de 30 % à 20 % établie par le gouvernement fédéral a précarisé certaines activités dans notre secteur, notamment celles dans les établissements de transformation de viande où nous avons de la difficulté à recruter localement et où nous n'avons pas de bouchers industriels. Une réduction supplémentaire entraînerait des conséquences importantes pour notre secteur, telles que soulignées ci-dessous :

Impacts sur l'autonomie alimentaire

- a) Réduction de la production de porcs et de volailles au Québec destiné aux marchés canadien et international
 - i. La rentabilité des abattoirs repose sur leur capacité à y abattre un maximum de volumes, à disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et en quantité suffisante pour optimiser la valeur de l'animal.
 - ii. La fermeture ou réduction des abattages en raison d'un manque de main-d'œuvre se traduira par :
 - i. une hausse des frais de production à cause de la quantité réduite de volume pour répartir les frais généraux de fabrication ;
 - ii. une réduction des activités apportant de la valeur (désossage, récupération de sous-produits, emballage en format consommateur, etc.) ;
 - iii. une perte d'expertise ;
 - iv. une réduction de compétitivité ;
 - v. et une réduction de produits de porcs et de volailles faits au Canada.

Impacts sur la compétitivité des produits agricoles

- a) Réduction des exportations canadiennes et hausse des volumes de produits importés au Canada
 - i. Un manque de travailleurs causera une diminution des abattages et de production et, par conséquent, des exportations.
 - ii. Olymel est le premier exportateur de porc canadien, distribuant ses produits dans plus de 65 pays. Les TET jouent un rôle important en comblant les manques de main-d'œuvre dans ses usines, situées principalement en région au Québec (14), en Ontario (5), au Nouveau-Brunswick (1), et en Alberta (1).

- iii. Une diminution du seuil de 20 % se traduira par une incapacité de la part d'Olymel, et d'autres entreprises agroalimentaires, de maintenir les coûts concurrentiels de fabrication et de répondre aux besoins des détaillants ou restaurateurs au Canada et à l'étranger.
 - iv. Afin de faire freiner les hausses de prix ou compenser la diminution d'une variété de produits ou l'offre insuffisante, les importations seront appelées à augmenter.
- b) Une réduction des investissements et de la mécanisation/automatisation
- i. Avec moins de travailleurs, une usine subira des impacts sur sa productivité et sa rentabilité. Ceci se traduit par une capacité réduite d'investissement, notamment pour des projets de mécanisation.
 - i. Dans des usines de transformation, par exemple, la mécanisation améliore la productivité des employés en leur permettant de se concentrer sur les activités plus précises.
 - ii. À long terme, une baisse d'investissements dans ces projets réduira la compétitivité et mènera possiblement à des fermetures d'usines.

Impacts sur les consommateurs québécois

- a) Une baisse des volumes de produits à valeur ajoutée faits au Canada destinés aux consommateurs québécois.
- i. Les travailleurs restants donneront priorité aux opérations primaires (abattage et découpe de base) au lieu des activités à valeur ajoutée, notamment en raison de certaines obligations d'abattre des animaux dans le cadre de nos ententes. Ceci entraînerait une diminution de volumes fabriqués et un abandon de certaines gammes de produits, ce qui rendrait plus difficile pour les consommateurs québécois de trouver des produits canadiens dans les épiceries ou les restaurants.
- b) Hausse de prix pour les consommateurs québécois
- i. Pour compenser le manque de travailleurs, augmenter le salaire des employés syndiqués n'est pas une solution viable, puisque cela n'ajoute pas de nouveaux travailleurs dans le système. Cela entraînerait plutôt une compétition entre employeurs pour attirer des travailleurs au sein d'un bassin de main-d'œuvre limité. Ce qui se traduira par une hausse de coûts des produits qui devra être transférée aux acteurs en aval de la filière et, ultimement, aux consommateurs. Or, ces derniers se tourneraient davantage vers des produits moins chers, mais qui proviennent de compétiteurs situés à l'extérieur du Québec.
 - ii. Soulignons que la volonté actuelle de voir s'accroître le commerce intérieur canadien afin de pallier l'instabilité vécue dans nos relations commerciales canado-américaines pourrait éventuellement mener à une délocalisation de la production vers des établissements situés dans d'autres provinces.

On ne peut soutenir le secteur agricole sans soutenir le secteur agroalimentaire ; les producteurs agricoles dépendent des entreprises agroalimentaires pour mettre en marché leurs produits. Un manque de main-d'œuvre dans les entreprises de transformation alimentaire, qui comptent sur les TET, entraînerait des conséquences néfastes pour la compétitivité économique, la prospérité du Canada, les consommateurs québécois et pour l'autonomie alimentaire. Sans oublier l'importante contribution économique des TET pour les entreprises qui les emploient.

Pour ces raisons, notre recommandation est la suivante :

- 3. Veiller à ce que le seuil de TET par établissement ne descende pas sous les 20% et qu'idéalement ce seuil soit augmenté lorsque requis.**

Professions admissibles au traitement simplifié

Depuis la réduction de la liste des professions admissibles au traitement simplifié en février 2025, les bouchers industriels, dépeceurs-découpeurs de viande, préparateurs de volaille et personnel assimilé (CNP 94141) ne sont plus admissibles. Ce retrait entraîne deux contraintes importantes, il faut désormais les inclure dans la limite de TET par établissement et démontrer les efforts de recrutement local dans le cadre d'une évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT). Ce qui entraîne des délais supplémentaires dans la démarche pour l'arrivée en poste des TET. Rappelons de plus que cette limite, qui ne s'appliquait pas auparavant à ces postes, a été réduite de 30% à 20%.

Ces deux mesures se combinent et viennent alourdir la pression sur nos établissements de transformation qui ont déjà de la difficulté à recruter localement. Nous comptons largement sur la main-d'œuvre étrangère pour pourvoir ces postes, mais seulement après avoir priorisé l'embauche locale, car il est important de le rappeler que seulement 7% des Québécois accepteraient de travailler dans notre secteur.

Depuis la limite de 20% et le retrait des bouchers industriels du traitement simplifié, nous estimons que six établissements sont directement touchés, dont quatre sont situés en Montérégie, et les deux autres dans Lanaudière et en Maurice. Tous se trouvent en région afin de répondre au besoin d'être à proximité des sources d'approvisionnement. De plus, nous estimons qu'environ 200 TET ne pourront pas voir leur permis renouvelé.

Ces TET sont essentiels au bon roulement de notre industrie, mais ils sont pourtant rarement priorisés dans les décisions actuelles.

Pour ces raisons, notre recommandation est la suivante :

- 4. Maintenir le traitement simplifié pour les bouchers industriels.**

Régionalisation dans le secteur agroalimentaire

Alors que le document de consultation s'interroge à savoir si les mesures en matière d'immigration doivent tenir compte de la régionalisation, nous affirmons qu'il est essentiel de s'y intéresser. Nos établissements d'abattage sont généralement situés en région, à proximité des sources d'approvisionnement, ils sont donc loin des grands centres urbains. Dans ce contexte, Olymel développe déjà son propre programme de régionalisation avec des organismes partenaires, afin d'offrir un accompagnement structuré aux travailleurs et à leurs familles.

Au-delà des spécificités liées à l'aspect régional, il demeure important d'adapter les mesures en matière d'immigration aux particularités du secteur de la transformation alimentaire. La situation singulière de l'usine Unidindon à Saint-Jean-Baptiste en est un bon exemple. Cette usine se trouve techniquement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), cependant les enjeux propres aux régions hors CMM s'y appliquent. Ainsi, si des mesures plus restrictives étaient annoncées pour le recours aux TET par les entreprises de la CMM, les impacts pour l'usine Unidindon seraient majeurs. D'ailleurs, puisque cette usine est la seule au Québec à effectuer l'abattage, la découpe et l'emballage de la viande de dinde, l'approvisionnement pour ce type de protéine proviendrait uniquement de l'extérieur du Québec. Ainsi, les producteurs québécois de dindons seraient dans l'obligation de faire affaire avec des usines d'abattage de provinces voisines, ce qui entraînerait des frais supplémentaires à leur charge. Cette situation viendrait fragiliser notre autonomie alimentaire pour cette viande.

Pour ces raisons, notre recommandation est la suivante :

5. Tenir compte de la régionalisation dans les mesures adoptées.

Spécificités du secteur de la transformation alimentaire

Aucune des six orientations proposées n'est adaptée à la réalité de notre secteur qui travaille avec une matière première vivante, et qui est non seulement crucial pour l'autonomie alimentaire, mais aussi pour les exportations du Québec et la balance commerciale. Pour des solutions pérennes et pertinentes, il faut tenir compte de certaines particularités propres au secteur de l'abattage et de la transformation alimentaire, bien exprimé ici par les réalités d'Olymel, le plus grand exportateur canadien de produits de porc.

Dans un contexte où la matière première est vivante, les conséquences d'interruption ou de ralentissement pour cause de manque de main-d'œuvre engendrent des conséquences dramatiques. La production animale (cycle de production, climat, environnement, intrants vivants et culture des grains) laisse peu de marge de manœuvre dans la continuité des opérations.

De plus, la gestion de l'offre nous impose d'assurer une continuité dans l'approvisionnement. Nous devons être prêts, semaine après semaine, à recevoir et transformer les volumes de volaille qui correspondent aux quotas. Un ralentissement ou une interruption dans nos opérations pourrait causer une rupture de l'approvisionnement pour les consommateurs.

Pour ces raisons, nous vous invitons à considérer l'inclusion dans la « dispense à l'exigence de la limite des postes liés à l'agriculture primaire » les Classifications nationales des professions (CNP) de manœuvres à la transformation alimentaire, les opérateurs de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et les bouchers industriels puisque les opérations d'abattage et de transformation alimentaire sont une continuité logique à l'agriculture primaire.

Pour ces mêmes raisons, nous demandons une plus grande prévisibilité des limites dans les programmes d'immigration. Au cours des dernières années, le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et le programme pilote offraient une fiabilité essentielle à notre secteur. Lorsque les conditions d'admissibilités étaient remplies, l'obtention du CSQ était automatique. Cela nous permettait de planifier le maintien en emploi de notre main-d'œuvre et d'anticiper nos besoins en matière d'embauches.

En revanche, le nouveau PSTQ n'est pas adapté à notre secteur. Tel que nous l'avons compris, les critères d'admissibilité sont connus, mais les critères pour obtenir une invitation ainsi que le nombre de places disponibles ne le sont pas. Dans un contexte où, rappelons-le, notre matière première est vivante, cette incertitude nuit directement à nos opérations.

Par ailleurs, le niveau de mécanisation et d'automatisation est optimal dans nos établissements, mais ne permet pas de substituer significativement le besoin de main-d'œuvre pour certaines tâches (ex. : désossage et éviscération). Les robots de manipulation ont des limites en termes de complexité de mouvements possibles. Ils sont efficaces pour des activités où la matière possède une géométrie variable prévisible et nous en utilisons déjà.

Dans ce contexte, nous vous demandons de protéger les métiers et les programmes d'études des mesures de réduction, puisqu'ils sont essentiels à notre secteur et, par conséquent, à la sécurité alimentaire du Québec :

Métiers:

- Bouchers industriels
- Dépeceurs-découpeurs de viande
- Électromécanicien
- Mécanicien de machinerie fixe
- Mécanicien industriel
- Préparateurs de volaille

Programmes d'études:

- Agronomie
- Automatisation
- Intelligence artificielle

Pour ces raisons, notre recommandation est la suivante :

6. Reconnaître et adapter les programmes d'immigration pour les besoins du secteur de la transformation alimentaire.